



AVIS DE COURSE

AVENANT N°1



PORNIC – BAIONA – PORNIC 2016

Du 9 au 23 juillet 2016

Articles de l'avis de course du 24 novembre 2015, concernés et modifiés.

5. PROGRAMME

Une journée d'information RSO et Sécurité pourra être organisée, la date, le lieu et le programme seront précisés ultérieurement.

9.3 Equipement obligatoire pour tous les voiliers.

- Chaque voilier devra avoir une quantité minimale de carburant suffisante pour satisfaire aux exigences du rechargement des batteries pour la durée de la course et pour propulser au moteur à la vitesse minimale précisée ci-dessus afin de parcourir 120 Milles.
- la vitesse minimale en nœuds est calculée de la façon suivante : 1,8xracine carrée de la longueur en mètre du bateau (ligne de flottaison RSO 3.28.1.C)
- Un transpondeur AIS est fortement recommandé.

9.4 Complément obligatoire pour les équipages en double.

- Un système automatique « d'Alarme d'Homme à la mer » équipé d'une alarme sonore de forte puissance, avec affichage du cap et de la distance pour rejoindre l'homme à la mer <u>Ou</u> une balise AIS individuelle à déclanchement automatique.
- Une balise PLB à déclanchement automatique par équipier est fortement recommandée. A noter que chaque balise PLB doit être déclarée et enregistrée au nom de l'équipier

Les articles suivants annulent et remplacent les articles cités ci-dessus. Date de la modification le 29 mars 2016.

5. PROGRAMME

La journée d'information Sécurité sera organisée le samedi 4 juin, chez « Ouest Sécurité Marine » à Pornic. La présence du skipper ou d'un équipier représentant l'équipage est obligatoire pour chaque bateau inscrit.

Le programme détaillé et les horaires seront communiqués ultérieurement.

9.3 Equipement obligatoire pour tous les voiliers.

- Chaque voilier devra avoir une quantité minimale de carburant suffisante pour satisfaire aux exigences du rechargement des batteries pour la durée de la course et pour propulser au moteur à la vitesse minimale précisée ci-dessus afin de parcourir 120 Milles.
- la vitesse minimale en nœuds est calculée de la façon suivante : 1,8xracine carrée de la longueur en mètre du bateau (ligne de flottaison RSO 3.28.1.C)
- une radio VHF fixe <u>ASN (Appel sélectif Numérique)</u> 25 watts / 55 canaux, avec antenne en tête de mât et antenne de secours.
- une VHF portable étanche ou dans une pochette étanche avec batterie de secours ou un chargeur opérationnel à la table à carte facilement accessible.
- Un transpondeur AIS est fortement recommandé.

9.4 Complément obligatoire pour les équipages en double.

- Un système automatique « d'Alarme d'Homme à la mer » équipé d'une alarme sonore de forte puissance, avec affichage du cap et de la distance pour rejoindre l'homme à la mer Ou une balise personnelle AIS pour homme à la mer pour chaque équipier.
- Un stage de survie et de formation au premier secours en mer, obligatoire pour au moins l'un des deux équipiers (RSO 6.01.1)
- Une balise PLB à déclanchement automatique par équipier est <u>fortement recommandée</u>. A noter que chaque balise PLB doit être déclarée et enregistrée au nom de l'équipier.

L'organisation : Ville de PORNIC et la Ligue de voile des Pays de la Loire. Le 29 mars 2016